

R 048 – 26.05

Résolution du Conseil municipal de Vernier du 26 mai 2026

relative à l'objet suivant :

POUR L'INTRODUCTION OPÉRATIONNELLE DES RADARS ANTI-BRUIT À VISÉE DE SANCTION

le Conseil municipal, par 17 OUI, 12 NON et 4 abstentions,

déclare :

- 1 Vouloir et réclamer l'introduction opérationnelle dans les plus brefs délais d'un système de répression des pics de bruit générés par des conducteurs au comportement inadapté et nuisible pour la santé des Verniolan·es et plus largement des Genevois·es.

